Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		D10	logique et	a l'etiquetage	e des produ	its biologi	ques		
Éléments obligatoires	I.1 Numéro du d FR-BIO-09.250-00				I.2 Type d'Opér				
at	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité con	npétente ou Au	itorité / Orgai	nisme de co	ntrôle
lig	Nom	DOUAR DEN			Autorité	CERTIPAQ B	BIO (FR-BIO-0)9)	
匓	Adresse	ZA DU RUELLOU	0		Adresse	77 impasse J	Jean-Mouilla	de , 85000, l	La Roche-sur-Yon
ts	Dove	22480 Saint-Nicolas		PD	Pays	France	(Code ISO	FR
en	Pays	France	Code ISO	FR					
Partie I: Élé	Stockage	Mise sur le marché catégories de produit							
	Méthode c - producti - producti • (d) Produits ag Méthode c	t produits végétaux no le production: on biologique, sauf du on durant la période o gricoles transformés, y le production: on de produits biolog	urant la période de conversion y compris les pr	de conversion		1_		gétaux	
	Le présent docu convient) satisfa I.7 Date, lieu Date Lieu	nent est délivré confe it aux exigences dudi 14 novembre 2025 15:16:14 +01 (Europe/Luxem bourg) La Roche-sur- Yon (FR)		eglement (UE) 2018/8	I.8 Validité Certificat vala		le groupe d'o	au	choisir ce qui 31/03/2027
	Lieu	La Roche-sur-	5) /					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Commerce de gros de fruits et légumes frais : Endives Racines (Chicons) Commerce de gros de fruits et légumes frais : Légumes Pommes de terre conditionnés ou préparés : Pomme de terre de consommation Service d'élaboration de préparations à base de fruits et légumes : Légumes : Légumes découpés/rapés, conditionnés et mis sous vide II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont		biologique	e et à l'etiqu	etage des prod	uits biologiques	_			
Commerce de détail de fleurs, plantes et graines : Plants de pommes de terre Commerce de détail de fruits et légumes frais Commerce de pros de fruits et légumes frais Commerce de gros de fruits et légumes Biologique Racines (Chicons) Commerce de gros de fruits et légumes frais: Endives Biologique Racines (Chicons) Commerce de gros de fruits et légumes frais: Endives Biologique Racines (Chicons) Service d'élaboration de préparations à base de fruits et Regumes 1. Légumes découpés rapés, conditionnés et mis IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont l'activité ou des activités effectuées IL5 Informations sur l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour compte d'une activité ou d'activités pour so routent restant responsable de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour compte d'opérateurs et l'Activité ou d'activités pour so routent d'étiquetage IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'etiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL6 Informations sur l'activité ou des activités realisées par l'etiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe réglement (UE) 2018/848 IL6 Informations sur l'activité ou des activités entre entre sous le route de que concerne la production biologique et pour les il n'	II.1 Répertoire des prod	luits							
Commerce de gros de fruits et légumes frais : Endives Commerce de gros de fruits et légumes frais : Légumes Commerce de gros de fruits et légumes frais : Légumes Pommes de terre conditionnés ou préparés : Pomme de Biologique Errer de consommation Service d'élaboration de préparations à base de fruits et légumes : Légumes decoupes/rapés, conditionnés et mis II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et l'export leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant restant responsable de l'activité ou des activités récties effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour compte propre compte ou d'activités ou les activités pour leur propre compte d'un autre opérateur, le sous traitant produit sur la commercialisation : Prestation de conditionnement et d'etiquetage *Réalisation d'une activité ou d'activités pour so compte propre activité ou d'activités en tant une point propre d'une activité ou d'activités en tant pour le propre d'une activité ou d'activités en tant pour le propre d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 (bont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 24, paragraphe 2 effetuées II.5 Informations sur l'activité ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 24, paragraphe 2 effetuées de l'activité ou des activités pour lopérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 24, paragraphe 2 il n'a pas transferé cette responsabilité au sous-traitant II.5 Informations sur l'activité ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 24, paragraphe 2				(CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du					
Commerce de gros de fruits et légumes frais : Endives Riologique Ractines (Chicons) Commerce de gros de fruits et légumes frais : Légumes Riologique Pommes de terre conditionnés ou préparés : Pomme de Biologique Eterre de consommation Service d'élaboration de préparations à base de fruits et légumes : Légumes découpés/rapés, conditionnés et mis IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et de l'un autre opérateur, le sous traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie 1. point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commencialisation : Prestation de conditionnement et d'étiquetage * Réalisation d'une activité ou d'activités ou responsable de l'activité ou des activités en tant une ou des activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect/5/5-6544.pdf	Commerce de détail de pommes de terre	de fleurs, plantes et gra	ines : Plants			Biologique			
Commerce de gros de fruits et légumes frais : Endives Riologique Commerce de gros de fruits et légumes frais : Légumes Riologique Pommes de terre conditionnés ou préparés : Pomme de Enterre de consommation Service d'élaboration de préparations à base de fruits et légumes : Légumes découpés/rapés, conditionnés et mis IL2 Quantité de produits IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie l, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation : Prestation de conditionnement et d'étiquetage * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités en tant une activité ou d'activités ou des activités en tant une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités en tant une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités en tant une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités en tant une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou des activités effectuées * Réalisation d'une activité ou d'activités ou des activités en tant d'activités en tant d'activité ou des activités en tant	Commerce de détail	de fruits et légumes frai	is			Biologique			
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant résiant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant resiant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation: Prestation de conditionnement et d'étiquetage - Réalisation d'une activité ou d'activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n' a pas transfére cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation COFRC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf		de fruits et légumes frai	is			En conversion			
IL2 Quantité de produits IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités ou les activités ou les activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation: Prestation de conditionnement et d'étiquetage **Réalisation d'une activité ou d'activités pour sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur de sous-traitant pour un autre opérateur. Le sous-traitant pour un autre opérateur de sous-traitant de sous-traitant pour un autre opérateur de sous-traitant pour un autre opérateur de sous-traitant de sous-traitant pour un autre opérateur de sous-traitant de sous-tra	Commerce de gros de Racines (Chicons)	e fruits et légumes frais	: Endives			Biologique			
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant résiant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant resiant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation: Prestation de conditionnement et d'étiquetage - Réalisation d'une activité ou d'activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n' a pas transfére cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation COFRC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	Commerce de gros de	e fruits et légumes frais	: Légumes			Biologique			
It.2 Quantité de produits It.3 Informations sur les terres It.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs It.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant resiant resiant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation: Prestation de conditionnement et d'étiquetage **Réalisation d'une activité ou d'activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur ou le groupe d'opérateur et le groupe d'opérateur conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n' a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant It.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	Pommes de terre con terre de consommati	Biologique							
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant restant responsable de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation : Prestation de conditionnement et d'étiquetage *Réalisation d'une activité ou d'activités pour sous compte propre d'etiquetage *Réalisation d'une activité ou d'activités pour sous compte propre que activité ou d'activités en tant sous traitant pour un autre opérateur, le sous traitant pour un autre o	Service d'élaboration légumes : Légumes de sous vide	Biologique							
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation : Prestation de conditionnement et d'étiquetage ** Réalisation d'une activité ou d'activités pour so compte propre ** Réalisation d'une activité ou d'activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant responsable de l'activité ou des activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant responsable de l'activité ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 il n' à pas transfèré cette responsabilité au sous-traitant II.5 Informations sur l'activité ou des activités pour l'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n' à pas transfèré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.2 Quantité de produits								
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour commercialisation : Prestation de conditionnement et d'étiquetage - Réalisation d'une activité ou d'activités pour sommercialisation de conditionnement et d'étiquetage - Réalisation d'une activité ou d'activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-trestant responsable de l'activité ou des activités en tant sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-trestant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 III.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant III.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.3 Informations sur les terres								
Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 Préparation Service de préparation des semences pour compend d'une activité ou d'activités pour so d'étiquetage Préparation: Réalisation d'une activité ou d'activités en tant restant responsable de l'activité ou des activités pour so d'étiquetage Réalisation d'une activité ou d'activités en tant restant responsable de l'activité ou des activités en tant restant responsable de l'activité ou des activités en tant restant responsable de l'activité ou des activités en tant restant responsable de l'activité ou des activités en tant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 III.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I,								
commercialisation: Prestation de conditionnement et d'étiquetage superiorité d'étiquetage superiorité d'étiquetage superiorité									
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	Préparation	commercialisatio	ration des semen on : Prestation de	ces pour conditionnement et	compte propre • Réalisation d'une activité ou sous-traitant pour un autre op restant responsable de l'activi	d'activités en tant que bérateur, le sous-traitan			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3 règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour les il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf									
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.6 Informations sur l'a 2018/848	activité ou les activités ré	alisées par le tiers	sous-traitant conform	ément à l'article 34, paragraphe 3,	du règlement (UE)			
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.7 Liste des sous-traitz règlement (UE) 2018/84 il n'a pas transféré cett	ants réalisant une ou des .8, dont l'opérateur ou le e responsabilité au sous-t	activités pour l'op groupe d'opérateu raitant	érateur ou le groupe d irs reste responsable e	l'opérateurs conformément à l'arti en ce qui concerne la production bi	cle 34, paragraphe 3, du ologique et pour lesquelle			
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	II.8 Informations sur l'a	accréditation de l'organis	me de contrôle co	nformément à l'article	e 40, paragraphe 3, du règlement (U	JE) 2018/848			
	Nom de l'organisme d'	accréditation	COFRAC						
II.9 Autres informations	Hyperlien vers le certi	ficat d'accréditation	https://tools.co	frac.fr/annexes/sect5	5/5-0544.pdf				
	II.9 Autres information	s							